« Vivre au village aujourd'hui et demain »

L'association du
village du Mottais!

REGLEMENT du VIDE GRENIER au MOTTAIS (Machecoul St Même) le 6 juin 2021

Le Mottais est un village situé à la sortie de Machecoul, route de Challans.

Ce vide grenier est organisé par l'association « Vivre au village aujourd'hui et demain ». Il n'est ouvert qu'aux particuliers à raison de 4€ les 2m linéaires.
Pour toute information ou inscription, merci de contacter le 06 79 00 46 83 ou assolemottais@laposte.net.

Cet évènement se déroule en extérieur, au centre du Mottais. Ouvert au public de 9h à 17h30.

Un parking gratuit (champs) est à l'entrée du village. Une place de parking est réservée aux personnes handicapées.

Des toilettes sèches sont à disposition du public.

Buvette et restauration.

DEROULEMENT

Les exposants s'installent en toute autonomie entre 7h et 8h (le village est coupé à la circulation de 8h30 à 18h), sur l'emplacement affecté. Les emplacements sont attribués au fur et à mesure des inscriptions et sont signalés par un marquage au sol.

La fermeture du vide-grenier est prévue à 17h30, donc aucun véhicule ne pourra circuler sur le site avant cette heure-là.

Merci de laisser votre emplacement propre en partant, aucun invendu, ni sacs, cartons, emballages ne pourront rester sur place à votre départ.

Si vous le souhaitez, vous pouvez laisser vos livres invendus au stand « braderie de livres » au profit de l'association du village. En son nom, un grand merci !

ASSURANCES ET RESPONSABILITE

La responsabilité de l'association « Vivre au village aujourd'hui et demain » ne pourra être engagée en cas de dommages causés par des tiers aux visiteurs ou aux exposants.

L'association « Vivre au village aujourd'hui et demain » décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des produits exposés et vendus sur le lieu de l'évènement et ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un litige entre vendeur et acheteur.

De son côté, l'exposant est responsable de ses objets exposés et vendus et s'engage à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité, de normes sanitaires et conformité des biens (pas de vente d'animaux, d'armes, de nourriture, copies de CD, DVD ou jeux, produits inflammables, …). Il répond de tous les dommages qu'il cause à autrui et doit être obligatoirement couvert par une assurance responsabilité civile individuelle.

INSCRIPTION

Compléter le coupon d'inscription, et le renvoyer au plus tôt à l'adresse indiquée accompagné de :

- Une copie de la pièce d'identité
- Un chèque du montant correspondant à l'emplacement réservé.

Pour information, votre chèque ne sera encaissé qu'après le 6 juin 2021.

Après réception des documents (par voie postale), il vous sera envoyé votre emplacement, au plus tard 15 jours avant le vide-grenier. Ce numéro d'emplacement sera votre justificatif à présenter le jour de l'installation.

Toute inscription incomplète ou non accompagnée du paiement ne sera pas prise en compte.

Aucun véhicule ne sera autorisé à pénétrer sur le site : 1) au-delà de 8h
2) si son immatriculation n'a pas été déclarée sur le coupon d'inscription.

DROIT A L'IMAGE

L'organisateur peut être amené à prendre des photos et/ou à réaliser de petites vidéos lors de l'événement. Si vous ne souhaitez pas être photographié ou filmé, merci de nous en informer par mail à assolemottais@laposte.net

EN CAS DE MAUVAISES CONDITIONS METEOROLOGIQUES

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non occupation de votre stand (total ou partiel), abandon en cours de journée ou intempéries (pluie, vent, grêle….).

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le vide-grenier en cas de force majeure, en cas d'alerte météorologique, ou par arrêté municipal ou préfectoral. Les exposants ne seront remboursés du prix de l'emplacement que si l'annulation est officiellement prononcée par les organisateurs.

Par contre un remboursement est possible en cas de désistement avant le 25 mai 2021**.**

Les participants doivent prévoir l'équipement nécessaire : bâches, parasols…, pour protéger leur stand.

QUELQUES REGLES À RESPECTER

Obligatoire: port du masque et mise à disposition de gel hydro alcoolique à chaque stand.

Signaler la présence de tout objet insolite ou non identifié ainsi que tout événement anormal pouvant mettre en cause la sécurité des visiteurs et des exposants.

BONNE VENTE à TOUS !